

UNIR Informations



UNIR

Le résumé de l'actualité syndicale des retraités

N° 52 - Janvier / Février 2014



Sommaire

Retraites complémentaires 3

- Renouvellement de l'ARRCO du 31 octobre 2013

Retraites..... 3

- Réforme des retraites de base
- Les Français sont inquiets pour leur retraite

Les retraités et leur logement..... 4

- Colloque du « C.O.R. » du 18/11/2013 à Paris
- Anciens combattants
- FERPA

Dépendance..... 5

- Rencontre syndicats au ministère de la santé
- Documents
- Document du Premier ministre

- Les chiffres et les prévisions du vieillissement de la population

Divers 6

- Elections municipales
- Elections européennes en France
- Modifications du code électoral
- Quelques chiffres
- Dépassements d'honoraires

Sécurité sociale : 7

- Plafond 2014 de la sécurité sociale
- Maisons de retraite du privé
- Rapport du C.O.R.

Autonomie 8

L'année 2013 est terminée, ce ne sera pas un bon cru.

Nous avons vu avant la trêve des confiseurs :

La suppression de l'exonération fiscale sur les majorations familiales des retraités votée et approuvée en dernière lecture par l'Assemblée Nationale le 19 décembre 2013.

Les retraités auront la mauvaise surprise de payer des impôts sur cette majoration sur leurs revenus 2013.

Sur la réforme des retraites, la loi a été adoptée en dernière lecture le 18 décembre 2013 ; blocage pendant 6 mois et la majoration des pensions aura lieu au 1^{er} octobre et non plus au 1^{er} avril

Demain qu'en sera-t-il de notre retraite ?

En attendant, dès le 1^{er} janvier 2014, le train des augmentations est passé

Quotient familial : plafond abaissé de 2000 € à 1500 € par demi-part

Energie, plus 2 % sur les factures avec la hausse de la taxe CSPE

Timbres : lettre prioritaire à 0,66 €, lettre verte à 0,61 €

Tva : taux de 19,6 % passé à 20 %, taux intermédiaire de 7 à 10 %

On peut toujours encore croire au Père Noël, il est passé mais au lieu de nous faire des cadeaux, il s'est servi...

Il faudra résister pour nous opposer à toutes les formes de destruction de notre système de retraite.

Le problème de la retraite ne s'applique pas qu'aux retraités, elle concerne aussi les actifs et nouvelles générations.

Gardons le moral. Nous serons toujours à votre service et j'en profite pour vous souhaiter une bonne année 2014 pour vous et vos proches.

Daniel Delabarre
Président

Double racket sur les retraités

1. Suppression de l'exonération fiscale sur les majorations familiales des retraités :

La loi de finances pour 2014 (loi qui fixe les règles de détermination de l'impôt, a été approuvée en dernière lecture par l'Assemblée Nationale), votée le 19 décembre 2013 : elle supprime l'exonération fiscale sur les majorations familiales des retraités. Tous les retraités bénéficiant de cette majoration, dès lors qu'ils ont eu 3 enfants et plus (tous régimes confondus, spéciaux et Fonction Publique inclus), devront payer des impôts sur cette majoration sur les revenus 2013. Ainsi le gouvernement compte récupérer 1,2Md€ d'impôts supplémentaires dès 2014.

Pour les salariés de droits privés, cette exonération est supprimée pour la retraite de base Sécurité Sociale mais également pour les retraites AGIRC et ARRCO indépendamment de la date de départ en retraite.

Cette loi prévoit également que pour les départs en retraite après 2020, les majorations familiales seront forfaitaires par enfant et ne seront attribuées qu'aux femmes.

2. Réforme des retraites :

La loi sur les retraites a été adoptée en dernière lecture le 18 décembre 2013 par l'Assemblée Nationale. L'évolution des retraites du secteur privé est bloquée pendant

6 mois. En conséquence, à compter de 2014, la majoration des pensions, pour prendre en compte l'augmentation du coût de la vie en référence à l'indice des prix hors tabac, n'aura lieu qu'au 1^{er} octobre et non plus au 1^{er} avril.

De ce fait, le pouvoir d'achat des retraités va donc diminuer compte-tenu d'une revalorisation de leur pension inférieure à l'inflation et de plus, à revenu égal, le montant de leur impôt sur le revenu va augmenter avec une assiette d'imposition plus large.

Au nom des retraités de la CFE-CGC, l'UNIR refuse que les retraités soient soumis sans limite à la baisse de leurs revenus. L'UNIR ne laissera pas plumer plus longtemps les retraités.

Malgré cette avalanche de mauvaises nouvelles, l'UNIR tient à vous souhaiter une excellente année 2014 et vous assure de son engagement dans la défense des retraités CFE-CGC.

Jacques Martel



Éditorial

Retraites complémentaires

**Renouvellement de l'ARRCO
du 31 octobre 2013**

Nouveau Président :

M. Didier WECKNER (MEDEF)

Vice-Président :

M. Philippe PIHET (FO)

Conseil d'administration :

40 titulaires

10 suppléants

Membres CFE-CGC :

• Titulaires au CA :

M. J.L. CLOUTRIER

M. S. LAVAGNA

M. G. MARDINE

Mme P. REYNARD

• Suppléante au CA

Mme M. VASSEL

Bureau du CA :

M. S. LAVAGNA

Commission de Contrôle :

Titulaire : M.C. NAPPINI

Suppléant : M. D. LAMBERT

Commission technique et administrative :

M. J.L. CLOUTRIER

M. S. LAVAGNA

Commission sociale :

Mme P. REYNARD

Mme M. VASSEL

Commission financière :

M. G. MARDINE

Commission informatique :

M. G. MARDINE

Conseiller technique :

M. G. CASTRE

Prochaine élection : mars 2014 pour l'AGIRC

RETRAITES

Retraites

Réforme des retraites de base :

Dans l'UNIR Informations n° 50, nous vous avons présenté le projet.

Vu les aller et retour entre le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et le Sénat et les modifications intervenant en permanence, nous étudierons la version définitive des textes afin de vous informer et vous communiquer nos commentaires.

De toute manière, les retraites seront reprises dans une loi spécifique, ainsi que dans la loi de finances et la loi de finances de la sécurité sociale.

Les Français sont inquiets pour leur retraite :

Suivant l'enquête de l'Observatoire Français des Retraites, il ressort que :

- Les femmes sont plus inquiètes que les hommes
- Quatre français sur cinq craignent pour le montant de leur retraite 73 % ont peur de voir baisser leur niveau de vie 61 % pensent qu'ils ne pourront pas avoir accès aux soins suivant les besoins du vieillissement

Il existe un manque d'information sur le projet de loi de modification des retraites (82 %).

Là, il faut mettre le holà car depuis juin 2013, on nous amuse avec des textes qui sont transformés

en permanence après passage auprès du gouvernement, des syndicats, Assemblée nationale, Sénat commission mixte.

22 % connaissent les principales dispositions ? Nous savons qu'il s'agit encore d'un nouveau replâtrage politique. Il convient également de rajouter que nous en avons assez de nos députés qui votent suivant les consignes des partis politiques alors que c'est nous les électeurs et c'est certainement pas la mission que nous leur avons donnée.

Les réformes suscitent :

- De la résignation pour : 59 %
- Sont mal jugées par : 57 %
- Développement de la colère : 69 %
- Insuffisante : 70 %
- Un manque de sauvegarde des retraités : 69 %

Voilà le bilan, avec cela nous devons être contents !

Les retraités et leur logement

Colloque du « C.O.R. » du 18/11/2013 à Paris

- Le logement est une composante majeure du patrimoine (patrimoine immobilier)
- C'est un investissement non divisible et non liquide
- C'est un élément important du niveau de vie
- C'est le principal poste de consommation (entretien – énergie – fiscalité...)
- Le patrimoine brut des plus de 60 ans voisinait les 300 000 euros en 2010 (patrimoine financier et immobilier)
- La surface moyenne des logements représente 100 m²
- 73 % des retraités sont propriétaires dont 62 % sans charge de remboursement.
- En Europe, la France se classe en 6e position pour le nombre de propriétaires
- A 80 ans, le nombre des propriétaires commence à nouveau à se réduire

- En principe, lorsque les enfants quittent le logement, il y a « sous peuplement » entre la surface et les habitants

- Les 75 ans et plus en 2013 concernaient 5.819.782 personnes dont 44,7 % en couple

En 2000 : 40,8 % en couple

En 1990 : 37,3 % en couple

En 1960 : 28,8 % en couple

- Devant l'incertitude sur l'avenir des systèmes de retraites et sur le niveau de vie, il convient de réfléchir dans le futur en ce qui concerne les logements propriété et patrimoine des couples :

- Voulons-nous et pouvons-nous garder notre bien pour vieillir chez nous ou le conserver pour transmettre notre patrimoine à nos héritiers ?
- Voulons-nous rester en individuel ou en collectif ?

- Pour quelle logique déménager ?

- Economique
 - Baisse du patrimoine financier suite à notre âge
 - Une retraite ne suffira plus pour rester seul dans un logement
- Conjugale
 - L'épouse ou l'époux viennent d'une autre région, voire d'un autre pays. Le choix de notre logement l'était pour des raisons professionnelles et nous voulons revenir dans notre région d'origine.
- Géographique
 - Question à ce jour poser surtout si vous décidez d'être mobile. Y a-t-il des transports, des commerces à proximité, etc...
- Santé
 - Proximité des lieux de soins
- Sécurisation
 - Matériels pour la prévention des accidents (salle de bain – escalier – WC, etc...)
 - Entre 75 et 84 ans : 21 % ont équipé le logement
 - Entre 85 et plus : 32 % ont équipé le logement

- C'est aussi la sécurité des personnes et des biens. Y a-t-il un gardien, une vidéo surveillance, etc...
- Familiale
 - Situation des lieux par rapport aux parents, aux enfants, aux amis
- Il reste principalement quelques autres solutions :
 - Le logement intergénérationnel (solution à la solitude)
 - La vente en viager (solution financière)
- Autre point négatif pour les baby-boomers, le vieillissement d'une masse importante de personnes pourrait faire qu'au même moment tout ce monde décide de vendre ses actifs immobiliers (entre 2026 à 2031) d'où chute du marché, soit patrimoine réduit.
- Autre inconnue, le loyer imputé. C'est-à-dire, le loyer que pourrait payer un propriétaire s'il serait locataire et dont le gouvernement parle de temps à autre.

En conclusion, il a été dit que les postes de réflexions ont été esquissés. Reste à voir les aspirations des retraités et opportunités qui leur sont offertes en la matière.

A vous de jouer !



Anciens combattants :

Le décret n° 2013-853 du 24/09/2013 fixant le taux de majoration de l'état des rentes accordés au titre de l'article L.222-2 du code de la mutualité

J.O. du 26/09/2013

Le présent décret modifie la majoration de l'Etat accordée aux personnes ayant souscrit une rente mutualiste (en réduction par rapport à l'existant à cette date)

Le texte est en vigueur depuis le 27/09/2013 et modifie sept décrets de 1972 à 1995.

FERPA (Fédération Européenne des Retraités et des Personnes Agées)



(voir présentation dans UNIR Informations n° 38 - janvier 2012)

Suite au renouvellement des membres de l'UNIR, il a été procédé aux remplacements de ses représentants à la FERPA (Bruxelles)

Nouvelle composition (décembre 2013)

- Comité directeur : M. DELABARRE Daniel
- Comité exécutif : M. DELABARRE – M. Didier RENSY
- Comité des femmes : Mme Maud GILOUX – Mme Marinette GRELLET



Dépendance

(avec le ministère de la Santé)

Le ou les dossiers bougent mais l'échéance n'est pas pour demain. Les dernières dates seraient : projet de loi au printemps et applications au 1^{er} janvier 2015.

Rencontre syndicats au ministère de la santé :

- 19 juin 2013 – INTER UCR (Union confédérale de Retraités)
- 23 juillet 2013
- 27 août 2013 avec l'UNIR
- 18 septembre 2013 – Inter UCR
- 7 novembre 2013 – Inter UCR
- 19 décembre 2013 – délégation CFE-CGC composée de 3 personnes dont Maud GILOUX – UNIR
- 20 janvier 2014 – ensemble des organisations syndicales reçues

Documents :

- Dossier Insee de septembre 2013 en 4 pages
- Dossier DREES de septembre 2013
- Protection des populations âgées dépendantes en 27 pages

Document du Premier ministre

- Daté du 14 octobre 2013 « une loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement (4 pages)

Les chiffres et les prévisions du vieillissement de la population :

(éléments émanant d'une étude INSEE faite sur des données de base de 2007)

Espérance de vie

- Aujourd'hui : 78, 4 pour les hommes – 84,8 pour les femmes
- 2060 : 86,0 pour les hommes – 91,1 pour les femmes

Les plus de 60 ans :

- Aujourd'hui : 15 millions
- 2030 : 20 millions
- 2060 : 24 millions

Les plus de 75 ans :

- Aujourd'hui : 5,7 millions
- 2060 : 12,0 millions

Les plus de 85 ans

- Aujourd'hui : 1,4 million
- 2050 : 4,8 millions
- Dépendance à partir de 60 ans – 8 % de la population
- Dépendance à partir de 85 ans – 20 % de la population
- Age moyen d'entrée en dépendance – 83 ans
- Dépendance en 2012 (personnes)
1,2 million (APA- Allocation Personnalisée d'Autonomie) dont 60 % à domicile avec :
 - 36 % de dépendance sévère – GIR 1 et 2
 - 20 % de dépendance – GIR 3
 - 44 % de dépendance – GIR 4
- Dépendance en 2025 – 1,5 million
- Dépendance en 2040 – 2 millions
- Dépendance en 2060 – 2,2 à 2,6 millions
- Coût de la dépendance :
24 milliards en 2010 dont 14 milliards pour les soins – 5,3 milliards pour l'APA – 2,2 milliards pour l'hébergement.
- Coût annuel moyen d'une maison de retraite médicalisée – 40.000 euros par an soit 3.333 euros par mois.
- Aidants actuels :
 - 4,3 millions de personnes dont 2,8 millions d'aidants quotidiens
 - 62 % sont des femmes.

Reste aussi à voir si en 2014 le prélèvement opéré sur nos retraites (CASA- Contribution Additionnelle de Solidarité) sera affecté à la dépendance ?

Car en 2013, ce n'était pas le cas. Le versement a été confié au FSV (Fonds de Solidarité Vieillesse)

Divers

Elections municipales :

Les 23 et 30 mars 2014

Elections européennes en France

Le 25 mai 2014

Modifications du code électoral :

Décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral

Concernent 72 articles

Voir le journal Officiel du 20 octobre 2013

Quelques chiffres :

Les villes les plus visitées au monde en 2012 sont :

1/ Bangkok

2/ Londres (était 1^{ère} en 2011)

3/ Paris avec 13,9 millions de visiteurs étrangers qui ont dépensé 14,6 milliards de dollars

Taux de propriétaires en France pour les résidences principales :

- 54,3 % en 1996
- 58,2 % en 2012

Soit presque 28 millions de logements - Moyenne européenne – 63 %

Dépassements d'honoraires :

Comme vous le savez, le contrat de modération des dépassements d'honoraires a été repoussé du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre puis maintenant au 1^{er} décembre 2013, car il n'y avait pas suffisamment de signataires. Les conditions sont désormais réunies, le contrat d'accès aux soins entre en vigueur au 1/12/2013.

Les médecins ayant adhéré au contrat d'accès aux soins en 2013, même fin d'année, pourraient bénéficier, sous réserve du respect des engagements, de la participation au financement des cotisations sociales recouvrées au titre de l'exercice 2013 sur l'année entière.

Sécurité sociale :

Plafond 2014 de la sécurité sociale :

L'arrêté du 7 novembre 2013 (voir J.O. du 19/11/2013) confirme les nouveaux chiffres :

- 35 548 euros pour l'année 2014
- 3 129 euros pour un mois
- 172 euros pour un jour

Maisons de retraite du privé :

- Actuellement le plus gros groupe Français est ORPEA avec un chiffre d'affaires en 2012 de 1,429 milliard d'euros.
- Deuxième KORIAN avec la même année, un chiffre d'affaire de 1,345 milliard d'euros
- Troisième MEDICA avec un chiffre d'affaire 2012 de 901 millions d'euros

Un protocole d'accord vient d'être signé entre KORIAN et MEDICA pour fusionner à la fin du 1^{er} trimestre 2014 et créer ainsi le leader européen des services aux seniors avec plus de 57 000 lits et près de 600 établissements avec un chiffre d'affaires combiné de 2,2 milliards d'euros. Les EHPAD se trouvent surtout en France, Allemagne, Belgique et Italie.

Les fusions financières auront lieu entre 2014 et début 2015.

Le nouveau groupe sera détenu à :

- 20,4 % pour Prédica (Crédit Agricole)
- 16,1 % par Monroe (Famille Ruggieri)
- 11,9 % par Corca
- 6,4 % par Malakoff-Médéric pour les plus gros

Directeur général : Yann COLEOU

Président : Jacques BAILET

Vice-Président : Christian CHAUTARD

Nom de la nouvelle entité : KORIAN MEDICA

Les établissements des deux réseaux deviendront : KORIAN

Rapport du C.O.R.

(Conseil d'Orientation des Retraites)

du 26 novembre 2013

Concerne : les structures de financement des régimes de retraite (régimes de base et complémentaires)

Cela a donné lieu à 12 documents pour un total de 184 pages, plus 38 pages annexes soit un total de 222 pages.

Résumé des présentations :

Document n° 1 : note de présentation générale
Secrétariat général du Conseil d'Orientation des Retraites

I – la diversité des ressources et des mécanismes d'équilibrage

Document n° 2 : mode de financement et d'équilibrage des régimes de retraite de base

Direction de la Sécurité sociale

Document n° 3 : le compte d'affectation spéciale (CAS) pensions

Extrait du rapport sur les pensions des fonctionnaires, annexé au PLF 2014

Document n° 4 : Comparaisons des structures de financement des régimes de retraite

Secrétariat général du Conseil d'Orientation des Retraites

II – les transferts financiers inter-régimes et inter-temporels

Document n° 5 : les transferts de compensation entre les régimes de retraite de base extraits et actualisation du 10^e rapport du COR

Document n° 6 : réserves financières et dettes dans les régimes de retraites français

Secrétariat général du Conseil d'Orientation des Retraites

Document n° 7 : les réserves en répartition et leur allocation stratégique : le cas de l'Ircantec (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des Collectivités publiques)

CDC – Question Retraite et Solidarité n° 3 – avril 2013

Document n° 8 : Bilan d'entrée du Régime Complémentaire des Indépendants RSI – zoom sur n° 77 – septembre 2013

Document n° 9 : Le FRR (Fonds de réserve pour les retraites) et la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette sociale) direction de la Sécurité sociale

III – le financement des dispositifs de solidarité

Document n° 10 : le poids des dispositifs de solidarité dans les prestations de retraite (DREES)

Document n° 11 : le financement des dispositifs de solidarité en termes de droits à retraite des salariés du secteur privé Secrétariat général du Conseil d'Orientation des Retraités

IV – la situation à l'étranger

Document n° 12

Ressources, dépenses et situation financière des régimes publics de retraite à l'étranger

Secrétariat général du Conseil d'Orientation des Retraites

Il s'agit de documents très complets d'analyse, encore faudra-t-il que cela soit suivi d'actions !

Autonomie

La lettre du ministère des Personnes âgées et de l'Autonomie

Madame Michèle Delaunay, ministre déléguée vient de publier le N° 1 de sa lettre.

Il s'agit d'un bimensuel de deux pages qui comprend :

Un édito : « Top départ de la loi autonomie ! »

A la une : Premier Ministre - Jean-Marc Ayrault,

Actualités : Paulette GUINCHARD

Chiffre clé : la France compte 15 602 777 personnes de plus de 60 ans

Site: <http://www.social-sante.gouv.fr/personnes-agees-autonomie/newsletter-3.htm>



Les articles non signés ont été établis par Marc Bader que nous remercions chaleureusement.